école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg

Conseil d'administration
Séance du 16 novembre 2012

Délibération modificative n°18-2012
Fixation de taux d'avancement de grade

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis du comité technique paritaire du 18 octobre 2012

Lors de sa séance du 8 juin 2012, le Conseil d'administration avait adopté les taux maxima de promotion pour les agents de l'ésam Caen/Cherbourg remplissant les conditions pour bénéficier d'avancement de grade.

Lauréats d'examen professionnel	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
100%	20%	40%	75%

site de Caen (siège social) 17, cours Caffarelli 14000 Caen • **site de Cherbourg** 61, rue de l'Abbaye 50000 Cherbourg-Octeville
téléphone: +33.(0)2.14.37.25.00 • fax:+33.(0)2.14.37.25.01 • courriel: info@esam-c2.fr • site web: www.esam-c2.fr

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est un établissement public de coopération culturelle placé sous la tutelle conjointe de la Communauté d'agglomération Caen la mer, la Ville de Cherbourg-Octeville, l'Etat et la Région Basse-Normandie.

Il convient d'apporter une précision à la délibération n°8-2012 :

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide de modifier la délibération n°8-2012 selon les dispositions suivantes **:**

Lorsque le nombre obtenu n'est pas un nombre entier, celui-ci est arrondi à l'entier supérieur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Le Président,

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 14
Votants : 19
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président

28 NOV. 2012

PREFECTURE DU CALVADOS

28 NOV. 2012

COURRIER

site de Caen (siège social) 17, cours Caffarelli 14000 Caen • **site de Cherbourg** 61, rue de l'Abbaye 50000 Cherbourg-Octeville
téléphone: +33.(0)2.14.37.25.00 • fax:+33.(0)2.14.37.25.01 • courriel: info@esam-c2.fr • site web: www.esam-c2.fr

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est un établissement public de coopération culturelle placé sous la tutelle conjointe de la Communauté d'agglomération Caen la mer, la Ville de Cherbourg-Octeville, l'Etat et la Région Basse-Normandie.